

... les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont-ils remis en question ?

Il sera maintenu dans notre commune ; il est un lien nécessaire avec nos concitoyens ; l'aide immédiate apportée en urgence à bon nombre de personnes en grande difficulté est primordiale.

Cet hiver, particulièrement froid, met en difficulté les personnes à revenus très modestes. Leurs factures énergétiques (ERDF, GRDF...) vont encore augmenter leur précarité. Une écoute attentive, le soutien dans les différentes démarches permettent d'atténuer le désarroi dans lequel se trouvent ces personnes.

Cette année encore, tous les organismes d'aides du toulouais ont été beaucoup sollicités :

Organismes de lutte contre la faim et le froid :

- **Les Restos du Cœur** / Rue Drouas - 54200 TOUL / 03 83 64 62 65
Mardi et Jeudi

- **La Croix Rouge** / 7, rue Béranger - 54200 TOUL / 03 83 43 29 15
Lundi et Mercredi

- **La Banque Alimentaire** / Place des Cordeliers - 54200 TOUL
1 mardi sur 2 de 14h à 17h

- **Le Secours Catholique** / 8, rue de Rigny - 54200 TOUL / 03 83 43 45 23

- **Allo Bébé** / École Saint-Mansuy, rue de la Viergeotte - 54200 TOUL
Jeudi de 14h30 à 16h30

Michel POIRSON, Historien local

la première école au quartier Justice

(1^{ère} partie)

Pendant longtemps, les écoles ont varié en fonction du nombre des familles de militaires du quartier.



La caserne Lamarche a abrité le 153^{ème} régiment d'infanterie jusqu'à la guerre de 1914. La première école a été créée en 1930 à l'arrivée du 22^{ème} tirailleur à Toul, en casernement à Ney, à l'emplacement du centre pénitentiaire. Une partie de la caserne Lamarche fut transformée et réservée à des logements pour ces familles.

Une école fut créée pour leurs enfants, avec les logements de militaires, mais également pour les enfants du quartier. Au départ il y eut une seule classe dirigée par Madame Duval, puis deux classes avec M. et Mme Odnot. Une troisième classe était prévue quand éclata le conflit 1939-1945.

Les papas gagnèrent le front et beaucoup de mamans partirent avec leurs enfants dans leurs familles d'origine, si bien que l'école se réduisit à une seule classe et, dès l'occupation allemande fut obligée de quitter la caserne pour s'installer dans un petit bâtiment militaire, niché dans la verdure et qui avait servi de logement à des officiers. Les locaux scolaires de la caserne Lamarche brûlèrent avec les logements lorsque les Allemands mirent le feu en s'enfuyant dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 1944.



L'école provisoire resta plus de vingt ans en service, école à classe unique accueillant les enfants de 4 à 14 ans. Malgré les départs d'un certain nombre d'élèves vers le collège, les effectifs augmentèrent jusqu'à atteindre un total de 45-46 élèves.

A suivre.....

libre expression

• Groupe de la majorité municipale

Très prochainement, l'essentiel des débats du conseil municipal et des diverses commissions portera sur le budget de la commune. Contrairement aux allégations récurrentes de l'opposition, nous affirmons que les finances de la commune sont saines.

Notre capacité d'autofinancement est en augmentation depuis le début de notre mandat et la gestion rigoureuse des frais de fonctionnement nous a permis de dégager des ressources pour investir :

- dans le patrimoine : routes, écoles, réfection totale de l'éclairage public, embellissement de la commune...
- dans nos actions : restauration scolaire et périscolaire (augmentation constante de la fréquentation), chantiers jeunes, forum des associations, aide matérielle et financière auprès des associations, RAMP....

les charges communales sont alourdies par les augmentations des fluides (gaz, électricité, carburant...), de la T.V.A., des assurances, et notre dotation de fonctionnement est encore « gelée » pour l'année 2012. Les choix et orientations pris sont des actes « politiques » qui construisent l'avenir de notre commune et que nous assumons et partageons au sein de la majorité municipale. Nous sommes tous engagés et conscients de la responsabilité qui nous incombe, aidés en cela par l'implication du personnel municipal.

• Écrouves renouveau

Conformément à l'article L2121-27-1 du code général des collectivités territoriales, nous avons demandé à bénéficier, dans le nouveau bulletin communal, d'un espace d'expression réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Bien que restreint, cet espace nous permettra de nous exprimer, dans chacune des parutions, et d'aborder, de manière synthétique, un point qui nous paraît important dans la vie communale.

Bien entendu, nous continuerons, en parallèle, à publier nos propres brochures d'information.

Page 1

- Le mot du Maire
- Élections 2012

Page 2

- Quelques brèves :
- RAMP
- Arbre de Noël des enfants
- Départ en retraite de Joël Denis
- Téléthon
- Nouveau visage à l'accueil

Page 3

- Quelques brèves :
- Dernière minute
- Le fleurissement
- Nos écoles
- Les CCAS sont-ils remis en question ?

Page 4

- Les CCAS sont-ils remis en question ?
- La première école au quartier Justice (1^{ère} partie)
- Libre expression



le mot du Maire



En prévision de la fin de contrat d'affermage nous liant à l'entreprise VEOLIA, le conseil municipal, réuni le vendredi 27 janvier dernier,

a eu à prendre une décision importante concernant le mode de gestion de distribution du service de l'eau sur notre commune.

Deux choix lui étant proposés : la poursuite en affermage par délégation de service public (DSP) ou le retour en régie municipale.

Pour l'aider dans son choix, un bureau d'études indépendant d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été recruté dans le respect des procédures du code des marchés publics.

Un groupe de travail composé d'élus, de fonctionnaires et de personnes extérieures (es qualité) a été également installé.

Au vu des analyses et des éléments fournis par le maître d'œuvre, c'est la gestion par délégation de service public qui a été retenue et proposée à l'assemblée délibérante par le groupe de travail unanime.

Notre dépendance à Toul en production d'eau (70 %), la nécessité d'engager de lourds investissements hors des capacités de notre budget annexe, n'ont pas permis un retour en régie.

Le conseil municipal, à la très large majorité, a entériné le choix proposé (le groupe d'opposition bien que, d'accord en commission, s'est abstenu).

Une commission spécifique de délégation de service public, composée de 5 titulaires et de 5 suppléants (conseillers municipaux), sera chargée de l'ouverture et de l'analyse des plis concernant les offres des candidats et d'émettre un avis à été élue à l'unanimité.

Un calendrier de procédure prévoyant toutes les étapes obligatoires prévues par le code des marchés publics est établi, et nous mènera en fin d'année à choisir le délégataire ; ce choix sera précédé par des négociations qui, nous l'espérons, aboutiront à une baisse significative du coût de gestion actuel au bénéfice de tous.

Bien Cordialement,
Roger SILLAIRE

Roger SILLAIRE, Maire d'Écrouves

élections 2012

L'année 2012 sera marquée par les élections présidentielles (22 avril et 6 mai) et législatives (10 et 17 juin).

Trois bureaux de vote doivent être tenus de 8h à 18h suivis du dépouillement :

- Bureau n° 1 : Salle du Centre (bibliothèque)
Cour Mairie - 179, rue Hôtel de Ville
- Bureau n° 2 : Salle Lamarche
255 rue Lamarche
- Bureau n° 3 : Salle Madeleine
98 rue du 16^{ème} B.C.P.

Un nombre important d'assesseurs est nécessaire pour leur bon fonctionnement.

Être assesseur signifie :

- accueillir le public (les votants),
- vérifier les pièces d'identité obligatoires (avec photo)
- faire voter et signer les électeurs,
- participer au dépouillement des bulletins de vote,

Si vous êtes intéressés, faites vous connaître en téléphonant au 03 83 43 11 02, auprès de Monique Bouriot, Secrétariat.



L'engagement citoyen est l'affaire de tous !

Une pièce d'identité avec photo est indispensable pour pouvoir voter.



quelques brèves...

Relais assistantes Maternelles et parents (RAMP)

Notre adhésion permet, comme nous vous l'avions annoncé, de participer à un temps d'animation gratuit.

Vous trouverez ci-dessous le planning du premier semestre 2012 des permanences locales :

Salle Lamarche : jeudi 8/03, jeudi 3/05, jeudi 21/06
Salle Madeleine : jeudi 02/02, jeudi 29/03, jeudi 31/05

Le 2 février, une deuxième animation s'est tenue en présence de la première adjointe et de l'adjoint à la jeunesse. C'était une animation crêpes, chandeleur oblige ! Les enfants, au nombre de 12, accompagnés des assistantes maternelles et des parents ont confectionné des crêpes qu'ils ont dégustées. Des jeux ont permis aux bambins de patienter pendant que la pâte reposait. La dégustation a été bonne, il ne restait plus de crêpes au final ! Ce lieu convivial et de rencontres permet aux parents et assistantes maternelles d'échanger. Cet espace ludique et pédagogique permet aux enfants de mieux appréhender avant l'entrée en maternelle.



Rappel : les parents employeurs peuvent trouver des réponses à leurs interrogations.

Le RAMP de Toul est à leur disposition - Téléphone : 03 83 63 26 86 (lundi de 9h à 11h30 - jeudi de 13h30 à 17h).

Arbre de Noël des enfants

Cette année, parents et enfants du personnel communal étaient invités au traditionnel arbre de Noël. C'est sur la salle de jeux City Parc à Toul que le choix s'est porté pour un après-midi d'amusement, entre toboggan, piscine à boules, château gonflable... suivi d'un goûter de fête servi avant la venue du Père Noël. L'adjointe au CCAS, Paquerette Trousson, était l'organisatrice de cet après-midi festif.



Arrivé en grandes pompes, le vieillard à la barbe blanche, dans ses habits d'un rouge vif, a récompensé tous les minots présents en distribuant les cadeaux disposés au pied du sapin.



Départ en retraite de Joël Denis

Après de nombreuses années passées aux services techniques de la commune, Joël Denis prend une retraite bien méritée. Responsable des espaces verts, notamment le fleurissement de la commune, il a contribué à l'obtention de la première fleur de la ville d'Écrouves au concours départemental des villes fleuries.

Maintenant, il va pouvoir cultiver sa passion pour la pêche. Il aura également du temps pour façonner son bois de chauffage, travail facilité par la nouvelle tronçonneuse offerte par ses collègues. Son épouse, présente, s'est vue remettre un bouquet de fleurs lors de cette sympathique cérémonie.

Téléthon

Cette année le Téléthon a mobilisé les associations, les partenaires économiques et les Scrofuliens avec l'aide des services communaux de la ville

Plusieurs actions ont été menées :

- le 3 décembre 2011,**
- Bal des années 80
- Animations à Intermarché avec la venue de Saint Nicolas, prises et ventes de photos
- le 11 décembre 2011,**
- Lotothon

Grâce aux bénévoles qui se sont mobilisés, ce Téléthon a permis d'offrir 3777,31 € à l'association de lutte contre la myopathie. Qu'ils en soient remerciés.

Nouveau visage à l'accueil



Pour pallier l'absence d'un agent en longue maladie Mademoiselle Cindy Wittmer a été embauchée le 21 novembre 2011, dans le cadre d'un emploi aidé (contrat unique d'insertion). Elle s'occupe principalement de l'accueil, de la gestion des salles communales et de la vie associative.

Dernière minute :

Lors de la réunion finances du 10 février 2012 il a été décidé, par les membres de la commission de ne pas répercuter l'augmentation des tarifs, 6 centimes par repas, appliquée par le Syndicat Mixte du grand Toulais au 1^{er} janvier 2012. Elle sera prise en charge par la ville, jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2012.

A partir de la rentrée de septembre 2012 :

1. Augmenter les tarifs d'environ de 5 centimes d'euro pour les repas.

2. Augmenter de 5 centimes d'euro l'heure de périscolaire.

3. De passer le quotient familial de 650 € à 750 € ce qui permettra à un plus grand nombre de familles de bénéficier des tarifs les plus bas pour la restauration et périscolaire.

le fleurissement



Les lauréats 2011 :

Danièle Mazelin, Justice ; Chantal Didelot, Centre ; Véronique Melin, Justice ; Jean-Marie Meyer, Bautzen ; Claudine Mouglin, Justice ; Chantal Bougie, Grandménéil ; Elisabeth Saunier, Bautzen ; Georgette Maury, Grandménéil ; Martine Chagny, Justice ; Jean-Jacques Rémy, Justice ; Hervé Léger, Justice ; Rolande Rémy, Justice ; Domingos Rodriguez, Centre ; Michel Paprocki, Centre.

Concours maisons fleuries

Lors de la cérémonie des vœux du Maire, les lauréats ont été récompensés par une remise de bouquet de fleurs, un bon d'achat et un diplôme pour leur participation à l'embellissement de notre commune.

Le fleurissement à Écrouves

C'est au début des années 2000 que la municipalité en place décide de participer au concours départemental des communes fleuries, tout en y associant la population en organisant un concours communal. Ainsi, chaque année, les Scrofuliens qui souhaitent participer à ce concours s'inscrivent en mairie. Un jury communal, composé d'élus et d'agents de la collectivité, classe les participants, chacun est récompensé lors de la cérémonie des vœux du Maire en janvier de l'année suivante. Les trois premiers classés sont proposés pour participer au concours départemental.

Lors de son passage, le jury départemental visite également les 3 particuliers qui seront sélectionnés et proposés au niveau du département.

Écrouves a obtenu sa première fleur en 2009, grâce à l'effort conjugué des habitants et des agents de la collectivité. Lors de sa visite, au mois de juillet, le jury apprécie et note bien sûr, le fleurissement global de la ville mais aussi l'entretien, la propreté de l'ensemble cohérent que forment les voiries, parkings, dessertes et habitations.



Remise officielle de la première fleur d'Écrouves par Jean Pierre Masseret, président du Conseil Régional de Lorraine.

Pour terminer cet article, je ne peux résister à l'envie de rappeler ces deux citations féminines comme le sont les fleurs !

« Quel lieu de désolation serait celui d'un monde sans fleurs » Clara Balfour

« Un simple regard posé sur une fleur et voilà une journée remplie de bonheur » Céline Blondeau

nos écoles

Depuis de nombreuses années, les élèves scolarisés dans les écoles d'Écrouves en classe de CM1 et CM2, suivent les séances d'initiation à la pratique du canoë-kayak organisées par la ville de Toul. Leur encadrement technique est assuré par les éducateurs sportifs de la ville qui utilisent du matériel communal au sein de la base nautique Vecker.

Les cycles d'enseignement sont répartis en deux sessions de 4 séances d'une demi-journée, la première à compter du printemps, la seconde à compter de la rentrée scolaire. Le coût horaire de ces enseignements est de 31,65 €. Une participation financière des communes extérieures est sollicitée par la ville de Toul à hauteur de 3 € par élève et par demi-journée.

Le Conseil Municipal, réuni le 27 janvier 2012, a donné son accord à cette participation.

les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont-ils remis en question ?

« La création par les communes d'un CCAS doit-elle rester obligatoire ou devenir facultative ? »

Cette question fait partie de la vaste enquête élaborée par le Sénat à l'intention des élus locaux dans le cadre des états généraux de la démocratie territoriale sur les missions et compétences des collectivités, les ressources financières et humaines, l'intercommunalité, les relations avec l'Etat, etc.

L'UNCCAS a récemment démontré toute l'importance du maintien du caractère obligatoire de la création du CCAS, notamment à l'occasion de sa mobilisation contre la proposition de la loi du Sénateur Doligé, dont l'examen n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Extrait de UNCCAS (Union Nationale des CCAS)